

MANUEL DE PRELEVEMENTS MEDILAB-GROUP

MISE A JOUR DES DONNEES DU MANUEL

Les dernières modifications du manuel de prélèvements sont dues à la publication de l'arrêté du 15 mai 2018

✚ NOUVELLES CONSIGNES CONCERNANT LES ANALYSES D'IMMUNO-HEMATO (groupes, RAI, Coombs direct...)

Le 15 mai 2018, un arrêté fixant les conditions de réalisation des examens de biologie médicale d'immuno-hématologie érythrocytaire est paru. Il fixe les règles d'identification de l'échantillon et d'identitovigilance, mais aussi certaines consignes de prélèvement pour les déterminations de groupe, les RAI ou les Coombs direct.

Identitovigilance extrait de l'arrêté : Art. 2. :

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 15 mai 2018 fixant les conditions de réalisation des examens de biologie médicale d'immuno-hématologie érythrocytaire

NOR : SSAP1803010A

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment son article L. 6211-22 et les articles D. 6211-1 et suivants ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2016 fixant le cahier des charges de définition de l'équipe de soins visée au 3° de l'article L. 1110-12 ;

Vu l'avis du directeur général de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé en date du 29 juillet 2016 ;

Vu l'avis de la commission nationale de biologie médicale instituée par l'article L. 6213-12 du code de la santé publique en date du 19 décembre 2016,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les examens de biologie d'immuno-hématologie sont le phénotypage érythrocytaire ainsi que le dépistage et l'identification des anticorps anti-érythrocytaires.

Le présent arrêté détermine les conditions de réalisation de ces examens. Ces conditions complètent et précisent les exigences d'accréditation qui résultent du chapitre premier du titre deuxième du livre deuxième du code de la santé publique.

Art. 2. – Avant tout prélèvement, pour l'application de l'article D. 6211-2 (1°), l'identité du patient est saisie, à partir d'un document officiel d'identité qui indique le nom de naissance, le premier prénom d'état civil, la date de naissance et le sexe et qui comporte une photographie.

Au moment du prélèvement, le professionnel vérifie que l'identité déclinée par le patient correspond à celle figurant sur la prescription et, le cas échéant, à celle figurant sur le bracelet d'identification si le patient est hospitalisé. En l'absence de concordance stricte entre les données d'identité, l'examen est arrêté jusqu'à la résolution de l'erreur.

Mise en application au laboratoire :

C'est pourquoi, il vous est dorénavant demandé de vérifier l'identité du patient à partir d'un document officiel d'identité avec photographie et de noter le numéro de cette pièce sur la fiche de suivi médicale. Il faut également attester cette vérification en signant dans la case « vérification identité IDE »

PATIENT - DEMOGRAPHIE	
Nom : [[patientNom]] Prénom(s) [[patientPrenom]] Sexe : [[patientSexe]] Nom de naissance : [[patientNomJeuneFille]] Date de naissance : [[patientNaissance]] Adresse complète : [[patientRue1]], [[patientRue2]], [[patientCodePostal]] [[patientVille]] Tel. : [[patientTel]] Tel. Port. : [[patientTelP]] Mail : [[patientMail]] N° pièce d'identité (groupe sanguin, RAI et permis de conduire) :	Vérification identité visa IDE

En l'absence de numéro de pièce d'identité et de signature de votre part, pour la réalisation d'une analyse d'immuno-hématologie, l'examen sera refusé.

Pour la clinique et/ou les hôpitaux, le document officiel d'identité des patients hospitalisés n'est pas à proximité du patient. Ce document a été vérifié à l'admission et l'identification contrôlée puis reportée sur des étiquettes (un bracelet est éventuellement fixé au poignet du patient). Le préleveur devra vérifier la concordance de l'identité avec la prescription en questionnant le patient, ou, s'il est dans l'incapacité de répondre, en se référant au bracelet d'identification. Il doit également attester de cette vérification en signant la fiche dans la case « vérification identité IDE ».

Identification de l'échantillon

Ecriture manuscrite avec les 4 mentions indiquées ci-dessous ou une étiquette fournie par Medilab-group **avec le paraphe de l'infirmier(e) sur l'étiquette.**

- Nom de naissance
- Premier Prénom d'état civil
- Nom usuel (par exemple nom marital)
- Date de naissance

Le sexe du patient doit figurer sur un des supports (tube, ou fiche de suivi...)

Transcription de la prescription

De plus, selon l'arrêté du 15 mai 2018, la détermination du phénotype érythrocytaire est effectuée sur la base d'une seule réalisation sur un seul échantillon sanguin. Une seconde détermination sera réalisée par dérogation pour un contexte transfusionnel avéré selon le tableau suivant :

PRESCRIPTION	CONTEXTE TRANSFUSIONNEL AVERE (*) (A vérifier par le préleveur)	SAISIE Dossier 1	SAISIE Dossier 2
Groupe sanguin 1 détermination	/	GR1	/
Groupe sanguin 2 déterminations	/	GR1	GR1 + RAI
Groupe demandé par un médecin généraliste sans contexte transfusionnel	NON REMBOURSE	GR1	GR1 si carte avec deux déterminations demandées.
Groupe sanguin sans précision sur le nombre de déterminations	OUI	GR1	GR1+ RAI
	NON	GR1	/
Recherche d'agglutinines irrégulières	/	RAI	/

(*) Qu'est-ce qu'un « contexte transfusionnel avéré »? : les termes de « contexte transfusionnel avéré » sont précisés dans l'avis n°2013.0041/AC/SEAP du 10 avril 2013 du collège de la Haute Autorité de Santé, relatif « au projet de référentiel proposé par la caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés du 22 février 2013 et portant sur le groupe sanguin et la recherche d'anticorps anti-érythrocytaires ».

Situations de contexte transfusionnel avéré :

- Anémie mal tolérée
- Acte chirurgical à prévision hémorragique (à évaluer en lien avec les comorbidités éventuelles du patient : anémie, traitement anticoagulant, anomalies constitutionnelles ou acquises de l'hémostase), grossesse.
- 1ère transfusion dans un contexte d'urgence.

Art. 4. – La détermination du phénotypage érythrocytaire est effectuée sur la base d'une seule réalisation sur un seul échantillon sanguin.

Par dérogation, dans le cadre d'un contexte transfusionnel avéré, une seconde détermination est faite par le laboratoire de biologie médicale du site présumé de délivrance ou par un laboratoire de biologie médicale dont le système permet une transmission électronique des données d'identification du patient et des résultats au site de délivrance.

RENDU DE RESULTATS – SERVEUR KALIRES

La Loi du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles (RGPD) interdit aux laboratoires de rendre les résultats patients par mail. C'est pourquoi, depuis septembre 2019, le laboratoire MEDILAB-Group a développé auprès de ses patients, et auprès des différents correspondants, l'utilisation du serveur de résultats.

Afin d'en garantir l'accès à vos patients, le laboratoire a besoin de leur adresse mail, afin de leur communiquer leur mot de passe temporaire.

Une fois connecté au serveur KALIRES (lien présent dans le mail ou <https://medilab-resultats.eu>), il pourra s'identifier par son numéro patient (numéro unique et permanent, fourni par le laboratoire sur les comptes-rendus en dernière page, les planches étiquettes IDE...) et le mot de passe fourni dans le mail. Dès la 1^{ère} connexion, le système demande à l'utilisateur de changer son mot de passe et de le personnaliser.

La procédure d'accès KALIRES patient est disponible sur demande au format papier auprès du laboratoire ou par mail à e.triphose@medilab-group.eu. Les patients disposent de cette procédure en pièce jointe des mails.

Il est également possible d'accéder au serveur de résultats directement via l'application smartphone « MEDILAB-Group ».

DOCTOLIB

A compter du 29 novembre 2019, les patients auront la possibilité de prendre rendez-vous avec leur laboratoire sur <https://www.doctolib.fr> ou à terme sur le site Internet du laboratoire directement.

DOCTOLIB est un site internet (et une application smartphone) destiné à la prise de rendez-vous pour les professionnels de santé. C'est un outil très utilisé par les médecins de toutes disciplines (ophtalmo, dentistes, gynéco...), permettant aux patients de trouver facilement un spécialiste et de pouvoir prendre facilement et rapidement un rendez-vous directement en ligne n'importe quand (soir, nuit, week-end...).

DIVERS

☀ RAPPEL TUBE HEPARINATE DE LITHIUM

Depuis plusieurs mois nous avons pu observer à l'accueil de vos bilans un grand nombre de tubes verts prélevés sans aucune explication. Nous vous rappelons que ce tube est utilisé dans notre laboratoire uniquement pour la réalisation du **ionogramme**, ainsi de le dosage de la **troponine** et du **LDH**. Il n'est donc pas utile d'en prélever un systématiquement. De plus, la recrudescence de ce tube peut induire le laboratoire en erreur pour la gestion des analyses à délai de stabilité courte.

☀ UTILISATION DES SACHETS JAUNES

Les sachets jaunes ont été en mis place afin d'identifier les urgences, les analyses à délais de stabilité courts (Potassium, TCA, HBPM, anti-Xa, TCA sous héparine...), ainsi que tous les bilans à traiter en priorité. Merci de respecter ce marquage afin d'améliorer la prise en charge de vos patients.

IMPORTANT: Les prélèvements sanguins réalisés avant 7H00 sont à risque important d'être HORS DELAI pour certains paramètres sensibles (K+, TCA,...). Ils risquent donc d'être annulés.

☀ HORAIRES DE PASSAGES DES COURSIERS MEDILAB DANS LES PHARMACIES

Nous vous rappelons que les coursiers doivent respecter des contraintes horaires. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir éviter de les faire attendre trop longtemps sur les points de collecte. En effet, ils ont un plan de tournée avec des horaires de passage bien précis dans chaque établissement, et le moindre retard peut impacter toute sa journée, mais aussi tous les bilans qui seront collectés par la suite.

☀ COMMANDE DE MATERIEL

Attention : afin de vous garantir la bonne prise en charge de vos commandes de matériel, merci de bien noter votre nom OU NOM DE L'ETABLISSEMENT pour les EHPAD, sur le formulaire de commande.

☀ UTILISATION DES ETIQUETTES PATIENTS

Attention, le laboratoire a pu observer une augmentation des inversions Monsieur/Madame dûe à l'utilisation des étiquettes pour l'identification des échantillons à domicile.

Merci par avance pour votre vigilance lors de la vérification de l'identité des patients et de la concordance avec les étiquettes.